

DENOMINATION DES METIERS LIES A L'ENTRAINEMENT DE CHEVAUX DE COURSES

Point d'avancement au 16 mars 2023

Commanditaires : Le président, Stéphane Meunier, du Syndicat des Entraîneurs Drivers Jockeys (SEDJ), le président, François-Xavier de Chevigny, de l'Association des Entraîneurs de Galop et l'AFASEC.

Rappel contexte :

Dans un contexte pénurique en main-d'œuvre où les ressources se font de plus en plus rares au point où les recruteurs ont recours à l'embauche de ressortissants étrangers pour diminuer les tensions, la question de l'attractivité des métiers est un des enjeux majeurs.

Une hausse de +11% de d'apprenants au sein des campus AFASEC à la rentrée 2022-23 prouve que les métiers des courses hippiques attirent encore. A prendre en considération, la tendance croissante de la féminisation que connaît le secteur avec 80% d'apprenantes en campus AFASEC et plus de 40% de femme salariées d'écuries de courses.

Ce constat nous amène à nous questionner sur la pertinence des appellations actuelles des métiers à la connotation masculine. Pour exemple le « Premier garçon » équivalant au « manager/responsable d'écurie ». Ces intitulés sont en inadéquation avec les réalités sociétales et n'ont que peu de crédit au regard des personnes extérieures à la profession. Depuis le début du XXème siècle les femmes sont amenées à occuper des fonctions jusqu'alors réservées aux hommes. L'évolution naturelle de la langue amène à féminiser certains noms de métiers. On trouve par exemple « inventeur », « maïresse », « autrice ».

Pour poursuivre leur activité, les entreprises doivent réinventer leur façon d'attirer, de recruter et de travailler. C'est par une transformation profonde des pratiques de gestion du capital humain que doivent s'orienter les socio-professionnels des courses. La dénomination des métiers fait partie de ces étapes du changement, même si cette action aura des répercussions modérées à court-terme.

Objectifs :

- Un volet attractivité :

Véhiculer une image positive, non genrée sans notions de grade des métiers des courses. Mise en adéquation avec les attentes sociétales des jeunes, des parents, des détracteurs, des non-initiés et in fine développer le potentiel attractif des métiers des courses.

Gagner en visibilité – lisibilité, notamment pour l'inscription sur la liste des métiers reconnus « en tension ».

- Un volet fidélisation :

Mettre fin au genrisme d'autant plus légitime au regard du nombre de femmes salariées au sein d'écuries de courses : près de 40%

Contribuer à l'amélioration de la marque employeur des entreprises des courses pour attirer et retenir les meilleurs talents.

Etat d'avancement :

Novembre 2022 : réunion de validation de contenus AEDG / SEDJ / AFASEC

Décembre 2022 : grilles métiers rédigées et définies

23 février 2023 : dernière réunion paritaire dont les membres sont favorables aux dénominations proposées

Juin 2023 : validation de la convention collective révisée

Proposition validée :

AVANT

APRES

Garçon de cour	vers	Agent de cour (personnel d'exécution)
Garçon de voyage	vers	Responsable de voyage (cadre)
Premier garçon	vers	Manager d'écurie (cadre)
Lad driver/ lad jockey	} vers	Cavalier.ère d'entraînement trot (employé.e)
Cavalier d'entraînement		vers

+ ajout en 2023 :

Employé.e administratif (employé.e)

Responsable administratif (agent de maîtrise)

Assistant.e de direction (cadre)

Mise en application du projet : Validation des contenus des futures grilles de la convention collective harmonisée disciplines des courses (trot-galop) en juin 2023. A l'issue de cette refonte, communication large envisagée par l'institution des courses.